

1. Questions & Réponses – Clients ERGO Life



ERGO Insurance est une entreprise d'assurance de droit belge agréée et est principalement active dans le secteur de l'assurance-vie. Les produits d'assurance d'ERGO Insurance sont entre autres distribués par un réseau de courtiers séparé, actif sous la marque « ERGO Life ».

1. ERGO Insurance qu'a-t-elle annoncé?

ERGO Insurance a proposé un nouveau plan stratégique pour ses activités en Belgique et au Luxembourg. Ce dernier dépendra du résultat du processus de consultation avec le conseil d'entreprise. La protection et le service aux clients existants d'ERGO Life sont au cœur de cette nouvelle stratégie. ERGO Insurance a l'intention de se concentrer sur la pérennité de ses activités en Belgique et au Luxembourg en:

- Mettant fin à l'émission de nouvelles polices d'assurance;
- Se concentrant sur les services aux clients existants pour lesquels ERGO Life souhaite rationaliser ses activités afin d'accroître son efficacité ; et
- Investissant dans la gestion des risques et la gestion financière.

2. Pourquoi ERGO Insurance propose-t-elle ce nouveau plan?

Le contexte de faibles taux d'intérêt, la focalisation d'ERGO Insurance sur l'assurance-vie et l'épargne-pension en Belgique et au Luxembourg, ainsi que le modèle de distribution, ont mis la rentabilité d'ERGO Insurance sous forte pression. C'est pourquoi ERGO Insurance propose un nouveau plan stratégique pour ses activités en Belgique et au Luxembourg. La protection et le service des clients existants d'ERGO Life sont au cœur de cette nouvelle stratégie.

3. Quel sera l'impact sur les clients belges d'ERGO Life?

Le lancement du processus de consultation n'affecte nullement votre contrat d'assurance, ni le service qui vous est proposé par ERGO Life. Vous pouvez être certains qu'ERGO Life continuera à vous soutenir et qu'elle respectera les obligations contractuelles de votre contrat.

1. Questions & Réponses – Clients ERGO Life



4. Pendant combien de temps puis-je encore signer un nouveau contrat avec ERGO Life?

ERGO Life continue à conclure de nouveaux contrats d'assurance. ERGO Life cesserait seulement d'émettre de nouvelles polices d'assurance si, à la suite du processus de consultation, ERGO Insurance déciderait de mettre en œuvre le plan stratégique.

5. ERGO Life sera-t-elle à même de payer les montants assurés jusqu'à la date de clôture de chaque police d'assurance?

Le lancement du processus de consultation n'affecte pas votre contrat d'assurance, ni d'avantage le service qui vous est proposé par ERGO Life. ERGO Life continuera à respecter les obligations contractuelles de votre contrat.

6. Puis-je toujours me rendre chez mon courtier actuel?

Oui. Votre courtier reste à votre service. De plus, vous pouvez également contacter le service-center d'ERGO Life au +32 (0)2 305 18 20, ou à service@ergolife.be.

7. Est-ce que je recevrai des informations plus détaillées ? À qui puis-je m'adresser si j'ai d'autres questions?

Pour toute question, nous vous recommandons de contacter ERGO Life par les canaux de communication habituels, tels que votre courtier, le service-center d'ERGO Life au numéro +32 (0)2 305 18 20, ou par email à service@ergolife.be.